



## **RÉUNION CIRGL-OCDE-UNGOE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU GUIDE OCDE SUR LE DEVOIR DE DILIGENCE POUR DES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLES EN MINÉRAIS DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS**

**3-4 mai 2012**

### **Plan d'action : mai - novembre 2012**

- ***Séance sur les programmes soutenus par les donateurs***

Parachever la cartographie des programmes soutenus par les donateurs dans la région des Grands Lacs, en soulignant la nécessité d'aborder la question du commerce responsable des minerais dans une optique régionale. Les donateurs devraient soutenir les programmes de réforme des gouvernements des pays d'accueil, renforcer la capacité de la société civile et centrer leur action sur les défis systémiques qui se posent souvent hors de la portée des entreprises et peuvent entraver les efforts de ces dernières dans l'exercice du devoir de diligence. Les donateurs sont encouragés à:

- (i) adopter une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration, propre à articuler une réponse globale et plurisectorielle face aux défis systémiques identifiés ;
- (ii) sensibiliser leur industrie à l'existence du Guide ; et
- (iii) à dialoguer avec les économies émergentes.

- ***Séance sur la gouvernance***

Tenir une première réunion du nouveau Comité de pilotage intérimaire pour examiner les possibilités de structure de gouvernance du processus OCDE relatif au devoir de diligence. Ce Comité intérimaire se composerait des membres de l'ancien Groupe de pilotage sur le mécanisme institutionnalisé ainsi que d'autres volontaires, cela afin de refléter la diversité de la participation multipartite au forum conjoint CIRGL-OCDE-UNGOE.

- ***Séance sur la participation des fonderies***

Envisager d'ajuster et de réviser la liste préliminaire des fonderies à la lumière des observations et données reçues des participants, et fournir les coordonnées des fonderies à la demande. Supprimer de la liste les affineries/fonderies d'or. Les associations professionnelles et/ou le forum conjoint CIRGL-OCDE-UNGOE, sous réserve d'une décision du Comité intérimaire, jugeront peut être utiles d'envisager la mise à jour permanente d'une liste des fonderies.

Les pays de l'OCDE, en coopération avec la CIRGL, pourraient réfléchir aux moyens d'établir des contacts avec les industries nationales ainsi qu'avec les fonderies de pays non membres de l'OCDE tels que la Chine, l'Indonésie, la Russie et d'autres pays encore, afin qu'ils encouragent

leurs fonderies à exercer leur devoir de diligence conformément au Guide OCDE et participent à des programmes industriels, tels que le programme *Conflict Free Smelter* (CFS) de l'EICC-GeSI.

Des fonderies asiatiques participant à la réunion se sont portées volontaires pour se faire les « champions du devoir de diligence de l'OCDE », ce qui pourrait notamment consister à diffuser le Guide OCDE sur le devoir de diligence dans leur secteur d'activité, y compris aux organismes professionnels nationaux, et éventuellement faciliter des réunions dans leurs pays respectifs.

- ***Session parallèle sur la mise en œuvre en amont***

Compte tenu des règles définitives de la SEC, le programme *Conflict Free Smelter* de l'EICC-GeSI acceptera les certificats de la CIRGL comme mécanismes d'approvisionnement dignes de foi dans la région, une fois validés par le programme CFS et à condition que les minerais proviennent de sites « verts » validés.

Les membres et le Secrétariat de la CIRGL, l'ITSCI, ainsi que leurs consultants sont encouragés à poursuivre le débat sur le partage de données, en tenant compte des contraintes de capacité qui pourraient être atténuées par l'utilisation de moyens plus efficaces de transfert et d'actualisation des données.

Encourager une coordination plus efficace entre les différentes initiatives afin de limiter au minimum les facteurs d'inefficacité dans l'exercice du devoir de diligence sur le terrain.

- ***Session parallèle sur la mise en œuvre en aval***

Les participants à la mise en œuvre pilote en aval établiront un petit groupe pour étudier la possibilité de développer un contenu et des principes types communs pour établir des contacts avec les fournisseurs et les autres intervenants de la chaîne d'approvisionnement en aval, afin de les sensibiliser à l'importance du devoir de diligence et à des attentes raisonnables, et d'éviter les conséquences néfastes indésirables de la pression réglementaire.

Les participants à la mise en œuvre pilote, avec l'aide du Secrétariat de l'OCDE, intensifieront leurs activités en direction des entreprises aval asiatiques, en particulier les fabricants de produits intermédiaires, et les associations professionnelles.

Au cours du dernier cycle de la mise en œuvre pilote, établir une base d'informations avec les autres organisations professionnelles pour mettre en évidence les pratiques émergentes, particulièrement dans les PME et chez les fabricants de produits finis qui ne participent pas à la mise en œuvre pilote. Cela comprendra la mise au point d'un questionnaire simplifié destiné à être diffusé auprès des associations professionnelles et de leurs PME, ainsi que des membres fabriquant des produits finis.

Dans l'attente des ressources nécessaires, l'OCDE diffusera en 2013 un rapport de suivi complémentaire, après l'achèvement de la phase pilote sur l'étain, le tungstène et le tantale, avec les participants à la mise en œuvre pilote, et après l'adoption des règles définitives de la SEC mettant en application l'article 1502 de la loi Dodd Frank.

Ce plan d'action a été adopté par le forum conjoint CIRGL-OCDE-UN GoE sur la mise en œuvre du devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement de l'étain, du tungstène et du tantale, à sa réunion des 3 et 4 mai 2012.